

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240130_P_024
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture - Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec la Compagnie Poudre d'Esperluette pour l'organisation de 2 représentations de spectacle « Le Jardin de Grand-mère ».

Le Président,

N° 20240130_P_024

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Cie Poudre d'Esperluette,
Représentée par Marie-Pierre TOURON
12 Route de Monistrol,
43600 Sainte-Sigolène**

Pour l'organisation de 2 représentations de spectacle « Le jardin de grand-mère » à destination d'un jeune public

Durée : 30 à 40 minutes

Date : 28 février 2024

Lieu : à la bibliothèque de Saint-Victor-Malescours.

Public : jusqu'à 6 ans

Jauge : jusqu'à 50 personnes

Montant : 519 € ttc

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 30 janvier 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240130-20240130_P_024-AU
Reçu le 31/01/2024